



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : **29**

**Étaient présent(e) s :** Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Claude ALIMI

**Étaient représenté(e)s :** Laurent CAULET représenté par L. CORTY – Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN Raphaël FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER – Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES

**Monsieur le Maire :** « Pour ce Conseil Municipal, je laisse Mme SERRES procéder à l'appel. Le quorum est atteint ».

### **A - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

### **Votes :**

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIMI

**Monsieur le Maire :** « Je soumetts au vote le PV de la séance du 21 mars 2024 ».

**Michèle SALLES :** « J'étais absente lors de cette séance et à la lecture du Procès-Verbal, j'ai constaté une erreur manifeste concernant la date de ma contribution. C'est pour cette

raison que j'interviens, puisqu'il a été mentionné que j'avais largement contribué au budget 2023, ou peut-être 2022 du Compte Administratif qui correspondait. J'ai démissionné de mon poste d'adjointe aux finances le 10 février 2021. Ainsi, ma contribution significative concernait le budget 2021, et non ceux de 2022 ou 2023 ».

**Monsieur le Maire :** « C'est exact. M. Gérard Perrier m'avait alertée de cette date. Nous rectifierons l'année en conséquence. Cette correction est enregistrée ».

**Votes :**

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNING - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIM

**Monsieur le Maire :** « Je soumetts au vote le PV de la séance du 23 mai 2024. Des remarques ? ».

**Votes :**

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNING - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIM

**Monsieur le Maire :** « Les deux PV sont adoptés. Le 1<sup>er</sup> selon modification. Comme à l'habitude, je vais commencer par vous donner quelques nouvelles ».

▪ **Réhabilitation de l'Espace Mistral**

Nous avons maintenant reçu les candidatures pour les 12 lots. Notre maître d'œuvre nous a aidé à faire les choix. Je rappelle que l'estimation globale de l'opération, à l'issue de la phase pro-DCE, hors additifs de colonnes sèches, est établie. Lors de la commission de sécurité fin mai, celle-ci a refusé de nous donner quitus et a demandé, entre autres, l'ajout de 3 colonnes sèches. Évidemment, l'architecte a inclus ces 3 colonnes sèches et a également remarqué que l'entrée de l'avenue Chanoine-Beuf, située au niveau de ce qu'on appelait la maison de la poupée, était trop étroite en raison de la présence de grosses pierres déposées par le propriétaire.

L'architecte trouvait que c'était trop étroit. Comme le propriétaire avait déposé des pierres le long, nous allons les retirer. Le propriétaire est d'accord, et nous mettrons des potelets spéciaux amovibles à l'aide d'une clé détenue par les pompiers. Je peux vous dire que cet après-midi, nous avons reçu un avis favorable pour la totalité du permis de construire de l'espace Mistral.

Il y a une petite différence entre l'estimation globale pro-DCE, qui était de 3 102 668 €.

L'estimation globale, avec les colonnes sèches incluses, est de 3 123 748 €. C'est à peu près 7 000 € par colonne sèche.

Le montant de l'opération, après négociation et additif de ce lot, est de 3 221 481 €, soit un écart de 97 000 €, ce qui représente 3,13 % par rapport à l'estimation. Cela me semble un ratio plus que convenable.

Le calendrier prévisionnel est susceptible de quelques variations pour pouvoir s'inscrire dans le programme "Notre Territoire d'abord" et obtenir une subvention de la région.

À titre indicatif, il pourrait être décalé de quelques jours car il faut attendre que la plateforme prévue soit installée.

À ce moment-là, nous déposerons nos documents et nous obtiendrons automatiquement une autorisation de commencer les travaux avant une éventuelle notification.

La notification prévue pour le 15 juillet pourrait être décalée de quelques jours.

La première réunion de préparation de chantier est programmée pour la semaine du 22 juillet, pour lancer la période de préparation qui se déroulera durant le mois d'août.

- Le démarrage du chantier pour le 2 septembre avec les injections de résine. Le planning initial fixe 3 semaines de travaux.

Nous avons eu un petit retard car ce procédé, largement connu et conseillé par le maître d'œuvre, attend une homologation attendue pour le 2 juillet. Il n'y a aucun risque, mais nous ne voulons pas prendre de risque vis-à-vis des subventions, notamment de l'Europe, en acceptant des travaux pour une méthode qui n'aurait pas encore sa labellisation, même pour quelques jours.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 23 septembre et la fin des travaux, avec une petite marge de sécurité, est prévue pour fin octobre-novembre 2025.

#### ▪ **Réfection de l'Église**

Le lot n° 2, toiture et zinguerie, attribué à Alpha Group, est en cours de réalisation. Cependant, les travaux de toiture n'ont pas pu être effectués en raison d'éléments techniques découverts, notamment une poutre intermédiaire de charpente défailante.

Le lot n° 4, électricité, est prévu d'être relancé courant 2024.

Nous attendons la modification du DCE par le maître d'œuvre.

#### ▪ **Accessibilité à l'Hôtel de Ville**

Nous aurons une réunion de mise au point avec une proposition visuelle début juillet.

Nous avons rencontré quelques soucis car la 1<sup>ère</sup> proposition impliquait une excavation du rez-de-chaussée, ce qui représentait des travaux colossaux, surtout pour un bâtiment ancien comme la mairie. Nous attendons donc une nouvelle proposition.

#### ▪ **OPH Multisite Le Beausset / Le Castellet**

La commission d'appel d'offres, qui s'est tenue à la Communauté d'Agglomération le 25 juin, a attribué le marché. Il faut maintenant attendre 11 jours pour que les entreprises non retenues puissent éventuellement faire des recours.

#### ▪ **Projets de Fleurissement**

Concernant le programme "Belle ville et village fleuri", un gros travail a été effectué en collaboration avec les espaces verts. Nous avons accueilli le Comité de sélection le 20 juin. Nous leur avons montré ce que nous estimons être le plus intéressant et nous espérons maintenir nos 3 fleurs. La décision est prévue pour la fin de l'année.

#### ▪ **Travaux des Maternelles**

Les travaux de plomberie et de ventilation du vide sanitaire des maternelles Pagnol et Malraux ont été attribués à l'association SAPEC pour un montant global et forfaitaire de 83 000 € HT, soit 99 000 € TTC. Nous respectons ainsi l'enveloppe budgétaire prévue de 100 000 €.

Les travaux débiteront à la fin de la période scolaire, début juillet 2024, avec l'espoir qu'ils soient terminés pour la rentrée.

- **Voiries et Espaces Publics**

Mise en place de 5 bornes escamotables sur la rue du Général Giraud et nous avons également procédé à la replantation de 3 micocouliers et effectué des travaux de voirie attenants sur la place Jean Jaurès.

Nous avons dû couper 3 nouveaux platanes, à notre grand désespoir.

- **Travaux en cours et imminents**

Je peux vous parler des travaux en cours ou imminents qui seront terminés en août 2024.

- La réfection du mur de soutènement au Centre Technique Municipal est en cours depuis une semaine. Ce mur, mitoyen avec une entreprise qui fabrique des bougies, était défailant, et comme nous sommes en amont, c'est à nous de le réparer.

- Les travaux de réfection de la coursive devant la tribune Jarry du stade de football et du cheminement piéton qui longe le stade Eyraud visant à refaire la planéité du sol avec gestion des eaux de pluie, sont en cours depuis le 24 juin. Je sais que certains collègues sont inquiets pour le stade de foot, mais il faut attendre la fin de la saison pour effectuer les travaux, comme pour les écoles. M. Fabien Baudino répondra en détail tout à l'heure.

- Ce que nous attendions avec impatience, c'était le feu vert du département pour créer 10 places de stationnement sur une parcelle communale le long de la RDN 8. Nous n'aurons pas d'imperméabilisation des sols et nous conserverons ou transplanterons les arbres. Aucun arbre ne sera coupé et les platanes à l'entrée de la ville seront conservés.

Le département a donné un avis favorable et délivré la demande d'arrêté de voirie correspondant. L'affichage de l'ADP est effectif et ces travaux vont débiter dans les semaines à venir. L'intérêt de ce parking est de desservir le nouveau centre de soins tant attendu par les Beaussétans, qui je le rappelle accueillera les habitants qui ont besoin de voir un médecin 7 jours sur 7, jusqu'à 22 heures, sans rendez-vous mais, évidemment, pas sans attente, ainsi que le laboratoire Bio littoral et d'autres usagers.

- **Sécurisation du Site Saint-François**

Nous avons prévu de sécuriser le site Saint-François avec des blocs de béton. Nous avons décidé de le retirer de la liste des aires possibles pour l'accueil des gens du voyage. Nous avons eu une mauvaise expérience, je le regrette. Nous allons retomber dans les mêmes difficultés que nos prédécesseurs : courir tout l'été pour protéger les propriétés de particuliers, ce que nous réussirons à faire, ou pas, et protéger nos stades, ce que nous réussirons à faire, ou pas. Si nous n'y parvenons pas, nous devrons payer pour refaire les stades. Il n'y a pas d'autre solution.

- **Enlèvement de la Grue au Centre Technique Municipal (CTM)**

Ensuite, pour les plus anciens, la fameuse grue stockée au CTM, qui avait causé une mort. La justice avait demandé qu'elle soit gardée en l'état. Désormais, la justice a autorisé son enlèvement. Celui-ci est prévu par la Société FOSELEV, le 11 juillet prochain. Pour nous, c'est un mauvais souvenir qui disparaît, et nous récupérons de l'espace car cette grue était énorme.

- **Projets de Transition Écologique**

Concernant le photovoltaïque en toiture au hangar du CTM, la décision est signée et tous les avis sont favorables. Après l'important chantier de la rénovation énergétique des écoles, nous poursuivons notre ambitieux projet de transition écologique en produisant de l'énergie électrique à partir du solaire, bien sûr, pour satisfaire une partie de la consommation des bâtiments communaux.

▪ **Réfection des Vestiaires des Stades**

Ensuite, la réfection des vestiaires des stades de football et de rugby est prévue pour cet été. Nous en parlerons également tout à l'heure.

**1. Election d'un nouvel Adjoint - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Le 1<sup>er</sup> point concerne la démission du poste d'adjoint de M. Laurent Caulet.

Il est important de distinguer 2 choses : les délégations sont données et retirées par le maire, tandis que l'adjoint qui veut démissionner demande au préfet. Une fois que le préfet a accepté cette démission, nous pouvons, si nous le souhaitons, procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

M. Laurent Caulet a souhaité renoncer à sa fonction et à ses délégations d'adjoint au maire. Il a adressé un courrier en ce sens au préfet du Var le lundi 17 juin 2024, qui a accepté sa démission de ses fonctions d'adjoint, le 27 juin 2024, c'est-à-dire il y a à peine une heure ou deux, nous travaillons en temps réel, en flux tendu !

M. Caulet, 4<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme et du logement, est désormais démissionnaire de cette fonction. Il est proposé de le remplacer en procédant à l'élection d'un nouvel adjoint. Le Conseil Municipal est en droit de ne pas pourvoir un poste vacant mais dans le cas contraire, il doit procéder à son remplacement dans les 15 jours. Je vous invite à lire l'article du Code des Collectivités.

Avant de procéder à l'élection d'un nouveau 4<sup>ème</sup> adjoint et de recueillir les candidatures éventuelles, j'ai légèrement modifié les délégations de 3 adjoints et d'un conseiller municipal délégué.

M. Hervé Thébault, adjoint à la prévention des risques naturels, à la transition écologique et à l'urbanisme. Il abandonne la transition énergétique.

Mme Danielle Serres conserve toutes ses délégations et aura en plus celle des logements.

M. Fabien Baudino, actuellement délégué aux travaux et aux personnels techniques, assurera en plus la transition énergétique à la place de M. Hervé Thébault.

Les personnels concernés ont été prévenus.

Vous avez tous reçu une lettre de M. Caulet destinée aux élus et à la population.

Voici le communiqué que j'ai rédigé en accord avec les élus majoritaires :

*En attendant que M. le préfet acte la démission de M. Laurent Caulet de son poste d'adjoint (ce qui est désormais acté), je tiens à le remercier pour l'important travail qu'il a fourni depuis le 4 juillet 2020, même si nos options ont parfois divergé. Comme il l'a souhaité, je l'ai déchargé des missions qu'il assumait concernant l'urbanisme et le logement à compter du 25 juin 2024. Par contre, je condamne le fait qu'il porte sur la place publique des jugements sur des fonctionnaires de la commune, empêchés de répondre par leurs devoirs de réserve, ainsi que sur l'organisation des services. Quoi qu'il en soit, l'équipe majoritaire reste soudée au service des Beaussétans.*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.

M. Fabien Baudino est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous devons procéder à cette élection à bulletin secret. Je pense que cela devrait aller assez vite.

Je précise également que M. Laurent Caulet, comme c'est son droit, souhaite rester Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire. Concernant son rôle de Conseiller Communautaire, cela ne concerne pas le préfet. Cependant, le préfet a acté qu'il restait Conseiller Municipal.

**Gérard PERRIER :** « Tu as parlé tout à l'heure de Hervé Thébault qui s'occupait de l'urbanisme. À présent, nous devons voter pour qui ? Hervé Thébault ou Fabien Baudino ? »

**Monsieur le Maire :** « Nous votons pour le 4<sup>ème</sup> adjoint et proposons Fabien Baudino.

Ce n'est pas un vote pour des délégations. Les délégations sont attribuées par le Maire.

Nous votons pour des postes d'adjoints, pas pour des délégations spécifiques comme l'urbanisme. C'est une règle établie, ce n'est pas une décision du Conseil Municipal.

(Vote en cours)

Maintenant, je vais demander au plus jeune et au doyen de l'Assemblée, à l'exception du Maire qui arbitre, de bien vouloir se charger du dépouillement. Merci Arnaud et Gérard pour votre coopération au nom de l'intérêt général.

Combien d'enveloppes avons-nous trouvées dans l'urne ? 29, parfait. »

**Votes :**

- |  |   |              |
|--|---|--------------|
| • Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne | : | 29 bulletins |
| • Bulletins blancs                         | : | 4 bulletins  |
| • Bulletins au nom de Fabien BAUDINO       | : | 25 bulletins |

**Est proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Fabien BAUDINO**

## **2. Création des Brigades d'Intérêt Général (BIG) – Rapporteur Danielle SERRES**

**Danielle SERRES :** « La commune mène de multiples actions connexes à ses compétences originelles dans le domaine de l'environnement, pour la valorisation du patrimoine en promouvant et participant à des événements en partenariat avec des associations. Certains ou certaines de nos concitoyens se sont spontanément manifestés pour s'engager bénévolement au profit de la collectivité. Ils ont proposé de participer à l'organisation des actions et des animations en effectuant des menus travaux, en apportant leur savoir et leur bonne volonté. Il s'agit pour eux de concourir à l'embellissement et à l'entretien du patrimoine communal, qu'il soit bâti ou naturel, faunistique ou floristique.

Il est également question d'aider les associations et les communaux dans les manifestations, événements et animations qui font l'attractivité de la ville du Beausset. Les domaines de contribution des bénévoles de la Brigade d'Intérêt Général envisagés peuvent être :

- Des menus travaux d'embellissement ou d'entretien dans les bâtiments communaux et dans l'espace public communal.
- La participation à la mise en valeur et à la protection de l'environnement, des paysages, de la faune et de la flore.
- La participation à des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'environnement et de citoyenneté.
- Des interventions dans le cadre de l'animation et le développement de l'attractivité de la commune.
- Des actions de sécurisation dans le cadre de manifestations.
- Des actions de solidarité diverses, comme celles menées lors de la crise du Covid.

Le principe est qu'un particulier souhaitant consacrer de son temps à la commune pourra le faire de manière effective sur un projet précis proposé par la commune et encadré par les services municipaux. Le bénévole agira de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité, en réalisant des travaux simples et des missions en dehors du champ concurrentiel des entreprises, sur des travaux ou des prestations que la commune ne pourrait pas faire avec ses moyens et ressources.

Afin de définir le cadre de l'intervention des bénévoles et préciser les engagements de chacun, il est proposé de conclure une convention type « d'accueil » pour un particulier bénévole. Ces intervenants seront considérés comme des collaborateurs occasionnels et bénévoles du service public. Nous nous sommes renseignés auprès de la commune de la Seyne-sur-Mer, où ce projet de bénévole fonctionne depuis plusieurs années, et nous avons calqué notre situation en encadrant bien, sur le plan légal, tout ce qui concerne les conventions ».

**Monsieur le Maire :** « Des questions ? des remarques ? »

**Claude ALIMI :** « Apparemment, certains de nos concitoyens se sont manifestés spontanément pour s'engager bénévolement auprès de la collectivité. C'est une initiative très louable, mais cela soulève plusieurs questions nécessitant réflexion. Par exemple, sur quels critères va se faire le choix de ces personnes ?

Qui s'occupera de leur encadrement, de leur motivation et de leur sécurité ?

En cas d'accident, comment seront couverts les risques d'accidents de ces bénévoles ? C'est important à définir.

Pouvez-vous nous expliquer le but de cette brigade, sachant que les structures existent déjà ? Nous pensons notamment aux services techniques, qui est défaillant de ce côté-là !

Comment va se coordonner le fonctionnement de ces brigades, notamment entre les travaux d'embellissement, d'entretien des espaces verts, de lutte contre les dépôts sauvages, comme vous le précisez ?

Il me semble que la réglementation, pour les travaux sur les bâtiments communaux, consiste à procéder plutôt par appels d'offres. Il me semble que cette structure pourrait être vue comme une mise en concurrence déloyale avec les entrepreneurs locaux.

Une autre solution, parce que je peux être contre, mais aussi faire une proposition. Au lieu de créer une structure supplémentaire, nous devrions plutôt améliorer ce qui existe déjà, comme le service civique, qui n'est peut-être pas assez mise en valeur dans notre commune. Ainsi, les jeunes seront beaucoup mieux encadrés et impliqués dans la vie du village. Merci de m'avoir écouté ».

**Danielle SERRES :** « Je peux vous répondre. Lorsque nous recevons des propositions de bénévoles, cela fait un moment que certaines associations, à qui nous proposons un local, nous disent « *Nous pouvons passer un coup de peinture si cela nous permet d'avoir le local tout de suite* ».

Dans la programmation de nos services techniques, il n'y a pas cette disponibilité. Nous avons toujours dû refuser pour des raisons de sécurité, de conventions et d'assurances etc... Par exemple, lorsque nous entreprenons le nettoyage du Gourganon ou des actions de ce type, nous ne bénéficions d'aucune couverture d'assurance pour le faire. C'est pourquoi nous avons trouvé intéressante la proposition de la Seyne-sur-Mer, et sommes allés voir comment cela se passait là-bas. Cela permet, au cas par cas, d'encadrer avec nos services justement, de très petits chantiers, comme des travaux de peinture ou le ramassage de déchets. Ce ne sont pas des initiatives pérennes, ni des tâches que l'on confierait à une entreprise. Ce sont vraiment des initiatives citoyennes, bénéfiques, comme nous avons pu avoir, notamment pendant la période du Covid, avec toutes les personnes qui sont venues encadrer la vaccination et je ne parle pas des professionnels de santé mais justement des autres personnes et c'est ce type de service que les citoyens peuvent offrir.

Il existe aussi une couverture nationale où l'on consacre 1 heure par mois pour la citoyenneté encouragée par le gouvernement, en parallèle de ce type de bénévolat citoyen, qu'il soit d'1 heure par mois ou parfois moins, représente le type d'engagement que nous encadrons, et qui n'ont rien à voir avec des travaux de chantier ».

**Monsieur le Maire :** « Si je peux ajouter, à une époque où tout le monde déplore l'individualisme, le chacun pour soi, c'est un moyen de favoriser l'altruisme et nous trouvons que c'est une belle initiative. Vous avez également demandé comment ils seront recrutés, et bien exclusivement sur la volonté des individus, le bénévolat ».

**Danielle SERRES :** « Pour l'assurance, ce sera calqué sur la Réserve Communale de Sécurité. La réserve communale de Sécurité fonctionne avec le même type de contrat et la même convention que le service civique ».

**Monsieur le Maire :** « Je dois rajouter que nous tentons depuis plusieurs années d'obtenir des services civiques, mais c'est un parcours du combattant. Toutefois, ce n'est pas contradictoire avec cette initiative. D'autres remarques ? Des questions ? »

**Danielle SERRES :** « Toute la convention et la préparation ont été validées par notre juriste ».

**Votes :**

**Adopté → 28**

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL - Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Stéphanie RUSSO - Philippe MARCO - Richard CAMUS - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL - Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO - Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO - Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES

**Contre → 1**

Claude ALIMI

### **3. Convention de réservation de logements sociaux - Programme Les Peupliers - Résidence « Les Agrions » avec la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) - Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Vous savez qu'un complexe de 51 logements sociaux est en train de se terminer derrière le collège. Je vais vous demander d'approuver cette convention de réservation.

Selon la convention de réservation, la commune devait bénéficier de 5 logements à condition qu'elle accorde la garantie d'emprunt. Après négociation avec le bailleur social, nous avons obtenu 25 logements supplémentaires.

Nous avons donc la possibilité d'attribuer 30 logements sur les 51. Pour les 21 restants, même si nous ne sommes pas les décideurs, nous avons toujours une marge de manœuvre.

Je ne vais pas vous donner la liste des surfaces et des compositions des logements, vous l'avez sous les yeux.

Y a-t-il des questions ?

Je vous demande d'approuver cette convention de réservation, négociée dans de bonnes conditions ».

**Votes :**

**Adopté → 29**

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL - Ludivine CORTY - Arnaud DOT - Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Alain LEMOINE - Alexandra LOTHMANN - Cathy CANDAU - Olivier CROUZIER - Stéphanie RUSSO - Philippe MARCO - Richard CAMUS - Michèle SALLES - Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL - Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN - Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON - Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO - Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO - Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES - Claude ALIMI

### **4. Garantie d'emprunt construction logements sociaux - Programme les Peupliers Résidence « les Agrions » SFHE - Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Le programme initialement appelé "Les Peupliers" a été renommé "Les Agrions" en raison d'un conflit de nom déjà utilisé.

Dans le cadre de la construction de 51 logements par la Société Française des Habitations Économiques (SFHE) du groupe Arcade, situés chemin de Pignet, la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts, a accordé un prêt de 8 359 069 €. La commune est sollicitée pour accorder sa garantie à hauteur de 50%, conjointement avec le département, pour le remboursement du dit-prêt, détaillé comme-suit. Vous avez le détail dont je vous fais grâce !

Il est précisé que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur en cas de non-paiement à la date d'exigibilité, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La commune s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, renonçant aux bénéfices de discussion et sans jamais opposer le manque de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la garantie du contrat de prêt, tel qu'annexé à la présente, à hauteur de 50%. Au titre de cette garantie d'emprunt, la commune bénéficiera d'un quota de 5 logements sociaux, auxquels s'ajoutent les 25 que nous avons négociés. Y a-t-il des questions ? ».

**Michèle SALLES** : « Pourriez-vous nous préciser la durée de l'emprunt ? »

**Monsieur le Maire** : « Concernant la durée de l'emprunt, elle varie généralement entre 40 et 60 ans. Cela dépend des emprunts ».

**Gérard PERRIER** : « Une question complémentaire concerne ces logements. Est-il prévu des améliorations pour faciliter l'accès à ces logements puisque, comme vous le savez, ils sont situés au carrefour entre Baro-Nuecho et le chemin de Pignet, des voies particulièrement étroites et très fréquentées le matin et le soir ?

Y a-t-il quelque chose de prévu à court terme voire à moyen terme ? Je sais que le chemin de Pignet est un chemin communautaire ».

**Monsieur le Maire** : « À court terme, la réponse est non. Pas de miracle. À moyen terme, nous travaillons actuellement sur une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le chemin de Pignet. La condition obligatoire pour réaliser cette ZAC est la création d'une nouvelle voie. Vous en serez bien entendu tenu au courant. Lorsque les choses auront progressé, il y aura des réunions publiques sur le projet d'un écoquartier à Pignet, incluant effectivement une nouvelle voie.

**Gérard PERRIER** : « Donc, nous sommes sur du 10 ans ? »

**Monsieur le Maire** : « La ZAC, oui mais la route, non. Il faudra bien commencer par la construction de la route. Quant à la réalisation de la ZAC sur une période de 10 ans, tout en restant vigilant pour ne pas perdre de temps, cela semble réalisable ».

**Votes :**

**Adopté → 28**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurent CAULET représenté par L.CORTY – Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER – Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIM

**Contre → 1**

Olivier CROUZIER

## **5. Reversement de la taxe d'aménagement communale à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume - Adoption de la convention type à compter de 2025 - Annexe – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Il est rappelé au Conseil Municipal que cette taxe d'aménagement, introduite par l'article 28 de la loi de finances de 2010, est exigible depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour toute création d'une surface et une hauteur minimales. Elle permet principalement le financement des équipements publics, tels que les réseaux, voiries, communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements. La taxe d'aménagement concerne les opérations comme : la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments etc. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est devenu un temps obligatoire par la loi de finances 2022, puis rectifié et devenu à nouveau facultatif.

La Communauté d'Agglomération a proposé que 100 % de la taxe d'aménagement concernant la zone d'entreprise de Signes lui soit reversée, puisqu'elle assure l'intégralité des VRD. En ce qui concerne les communes, il est proposé de leur reverser 30 % de la part communale.

Nous avons déjà approuvé cette délibération l'année dernière pour 2024. Par conséquent, nous procédons cette année au reversement de 30 % de la taxe d'aménagement. Il est proposé afin d'éviter un vote annuel, de voter dès maintenant pour l'année 2025 et les suivantes, sachant que, conformément à la convention, la commune peut toujours mettre fin à ce reversement ».

### **Votes :**

#### **Adopté → 29**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIMI - Olivier CROUZIER

## **6. Admission en non-valeur - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Elles concernent des créances que nous ne pouvons pas recouvrer actuellement, mais qui ne s'éteignent pas. Elles restent actives et sont susceptibles d'être recouvrées un jour. En revanche, les créances éteintes, comme leur nom l'indique, sont des créances que nous ne recouvrerons jamais, souvent en raison d'une décision de justice, notamment dans le cas de surendettement.

Les titres concernent des facturations de cantine, d'eau, des remboursements de fourrière automobile, ainsi que d'occupation du domaine public et des jardins familiaux. Je précise qu'avant de vous le soumettre, le Trésor Public, en charge du recouvrement, a pris toutes les mesures jugées nécessaires pour ce faire.

Je vais vous demander d'admettre en non-valeur la somme de 3 522,20 € au chapitre 6541 et en créance éteinte la somme de 93 € à verser au chapitre 6542 ».

**Michèle SALLES :** « Pourriez-vous nous avoir un éclaircissement sur les 1 356,91 € pour l'année 2019, car c'est une somme importante. S'agit-il de plusieurs créances ou d'une seule ?

Quels services sont concernés ? Est-ce cela concerne les facturations d'eau, des remboursements de fourrières, etc. ?

**Monsieur le Maire :** « Il s'agit de frais de fourrière et de cantine, comme à chaque fois, mais cette fois, les frais sont plus importants. Cela mérite réflexion. C'est une année noire. D'autres questions ?

Je vais vous demander l'autorisation ».

**Votes :**

**Adopté → 29**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIMI - Olivier CROUZIER

## **7. Taxe de séjour : mise à jour des tarifs pour 2025 – Annexe - Rapporteur Alexandra LOTHMANN**

**Alexandra LOTHMANN :** « Bonsoir à tous. Par délibération numéro 2016-09-26-04 du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal avait institué la taxe de séjour en adoptant le régime forfaitaire. Par délibération numéro 2019-06-20-12, le Conseil Municipal avait opté pour un régime de taxation au réel pour tous types d'hébergement. Conformément à l'article L2333-30 du CGCL, les limites tarifaires de la taxe de séjour sont revalorisées chaque année dans une proportion égal au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année. Le taux de croissance IPC 2023 est de 4,8 %.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs plafonds de la taxe de séjour applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme indiqué dans le projet de délibération.

Il est précisé que la loi de finances 2023 a institué la taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour pour le financement de la LNPCA à hauteur de 34 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et que le département du Var a adopté la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, à hauteur de 10 %. La taxe de séjour est perçue au réel pour toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposées sur le territoire, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ».

**Monsieur le Maire :** « Des questions, des remarques ? »

**Votes :**

**Adopté → 29**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIMI - Olivier CROUZIEZ

## 8. Tarifs de la TLPE pour 2025 – Rapporteur Alain LEMOINE

**Alain LEMOINE :** « Bonsoir à tous. Les dispositions fiscales relatives à la TLPE, initialement inscrites au Code Général des Collectivités Territoriales, ont été recodifiées par l'ordonnance n° 2023-1210 du 20 décembre 2023, portant création du titre 5 du livre 4 du Code des Impositions sur les Biens et Services.

Ainsi, les dispositions fiscales en matière de TLPE sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 intégrées aux articles L.454-39 et suivants du CIBS. La Municipalité souhaite que les tarifs de la TLPE soient révisés en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, le même indice pour la taxe de séjour.

Conformément aux articles L.454-60, 61 et 62 du CIBS, les tarifs publiés sur le site de la collectivité, «collectivités-locales.gouv.fr» présentent les tarifs normaux et tiennent compte de l'inflation de 4,8 % de l'Indice des Prix à la Consommation.

L'article L.454-59 fixe l'augmentation maximum d'un tarif normal, à savoir que l'augmentation ne peut pas excéder 5 € par m<sup>2</sup> d'un support.

L'article L.454-60 précise que les tarifs normaux des dispositifs publicitaires et des préenseignes non numériques peuvent être majorés, sous réserve qu'ils soient inférieurs ou égaux à 50 m<sup>2</sup>, au prix de 24,40 € maximum le m<sup>2</sup> pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

L'article L.454-66 précise les possibilités de réduction de tarif des enseignes surface inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup>, tarif nul, de 7 à 12 m<sup>2</sup>, nul ou réduit de 50%, de 12 à 20 m<sup>2</sup>, réfaction de 50 %. Il est précisé que les barèmes publiés sur les sites sont erronés.

La DGCL consultée sur les anomalies constatées a transmis un nouveau barème, grâce aux démarches de notre Directrice Générale des Finances. Jeudi, nous avons finalement reçu une réponse finale. M. Ruiz, chef du pôle Contrôle Budgétaire et Fiscal, a attesté que notre délibération est entièrement conforme aux dispositions en vigueur et n'appelle aucune observation de sa part. Vous avez eu accès au tableau des tarifs actuels ainsi qu'au tableau des propositions pour 2025.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs ».

**Monsieur le Maire :** « Des questions ? ».

**Claude ALIMY :** « Je voudrais une précision ? Est-ce que ces tarifs prennent en compte les panneaux publicitaires extérieurs, que l'on voit fleurir en centre-ville, qu'ils soient déroulants ou autres ? »

**Alain LEMOINE :** « Oui, les déroulants, ce sont des pré-enseignes numériques ! »

**Claude ALIMY :** « Je crois, qu'il y a 2 ans, je vous avais proposé de mettre en place un règlement de publicité pour mieux contrôler cette situation. Cela n'a pas été fait. À mon avis, aucune mesure n'a été prise dans ce sens.

Concernant l'augmentation des tarifs, c'est peut-être pour faire rentrer quelques sous dans les caisses de la commune, mais très peu, pour une pollution visuelle énorme. Je pense qu'il faudrait commencer à réguler cette situation ».

**Monsieur le Maire :** « Effectivement, un règlement de publicité s'impose. Cependant, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur la prolifération des panneaux. Ces tarifs ont quand même un peu freiné cette prolifération. Néanmoins, vous avez raison, un règlement serait fort utile pour gérer cette pollution visuelle ».

**Hervé THEBAULT :** « Un règlement local de publicité serait certainement bienvenu, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, toute la gestion du contentieux concernant la publicité est passée de la DTTM à la municipalité, c'est donc maintenant à la municipalité de gérer ce contentieux et non plus à la DTTM. En revanche, il y a un coût certain car c'est assez complexe sur le plan juridique. Il est nécessaire de se faire aider par des cabinets spécialisés pour que ce Règlement Local de Publicité soit bien encadré et inattaquable.

D'un autre côté, grâce à l'incitation du Parc Naturel Régional et à la compétence du chef de la Police Municipale, très compétent sur ces questions, nous avons réussi à éliminer toutes les publicités hors agglomération, qui sont complètement interdites au niveau national, même en dehors des PNR. C'était une bonne chose, car bien qu'il n'y en ait pas eu énormément, il y en avait quand même pas mal et nous avons réussi à les faire supprimer. ».

**Claude ALIMI :** « Je pense qu'il aurait été plus judicieux de s'attaquer d'abord à l'agglomération intramuros avant de s'attaquer à l'extérieur de l'agglomération. Certes, la prise en charge du règlement de publicité à un coût, mais je pense que l'effet visuel sur la qualité de vie des Beaussétans doit être pris en compte en priorité ».

**Alain LEMOINE :** En agglomération, de toute façon, c'est illégal ».

**Claude ALIMI :** « Oui, d'accord, mais c'est hors sujet par rapport à ce que je disais tout à l'heure. Pour l'instant, mon attention se porte sur l'intérieur de l'agglomération ».

**Alain LEMOINE :** « Mais c'est quand même une pollution visuelle à l'extérieur ».

**Claude ALIMI :** « Là, nous sommes d'accord ! »

**Monsieur le Maire :** « D'autres remarques ? »

#### **Votes :**

#### **Adopté → 28**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurent CAULET représenté par L.CORTY – Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER – Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Olivier CROUZIER

#### **Abstention → 1**

Claude ALIMI

### **9. Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Le point suivant concerne la majoration de la cotisation de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à la résidence principale, c'est-à-dire les résidences secondaires. Nous savons que parler d'augmentation de taxes n'est pas un sujet que l'on traite de gaieté de cœur. Par délibération du Conseil Municipal en 2015, dont je vous laisse consulter les références, le Conseil Municipal avait décidé d'instituer une majoration de 20 % de la part communale de la taxe d'habitation due pour les résidences secondaires. Conformément aux dispositions de l'article 1407-R du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants, selon l'article 232 du Code Général des Impôts, peuvent majorer d'un pourcentage compris entre 5 et 60 % la part communale de la cotisation de cette taxe d'habitation.

Nous sommes une commune ayant le droit de le faire et je vais vous livrer quelques chiffres :

Concernant la THRS au Beausset et dans l'agglomération.

La base fiscale des résidences secondaires de la commune s'élève à 2 842 000 €, bien qu'elle ait légèrement baissé récemment pour atteindre un peu plus de 2 600 000 €, ce

qui représente 284 € par hab. Si on compare ce résultat à la moyenne de l'Agglomération, en ne comptant pas la commune de Riboux, la moyenne est de 932 € par/hab.

Cela représente moins de 1/3 pour la commune du Beausset, soit exactement 30 %. Sachant que notre taux d'imposition est exactement dans la moyenne de l'Agglo, à 0,01 % près. Cette taxe rapporte à l'heure actuelle, 37 € p/hab soit le 1/4 de la moyenne de l'Agglomération, qui est de 147 €.

Ayant les mêmes besoins que les autres communes, il nous semble judicieux de demander cet effort supplémentaire à nos concitoyens possédant une résidence secondaire.

Je vais faire un petit calcul pour une résidence moyenne. Actuellement, la taxe d'habitation pour une résidence secondaire est de 588 €, soit un taux de 11,13 % qui n'a pas bougé depuis la majoration de 20% décidés en 2015. Si nous passons à 60% comme nous le proposons, la taxe d'habitation de cette résidence moyenne augmenterait de 196 € soit une hausse de 16 €/mois.

Si nous votons ce passage de 20 à 60 %, les finances de la commune auraient récupéré, bien que ce ne soit pas applicable en 2024, un montant de 115 930 € cette année. Cette majoration, si elle est votée, sera applicable à compter de l'exercice 2025. Je vous écoute !»

**Michèle SALLES :** « S'agissant du Beausset, les résidences secondaires y sont généralement des maisons, alors que dans l'ensemble de Sud-Sainte-Baume, notamment dans les communes littorales, on trouve beaucoup de petits appartements à vocation balnéaire. Quand il s'agit des maisons du Beausset, la taxe d'habitation se situe entre 1 500 et 2 500 €/an, à laquelle il faut ajouter la taxe foncière. Je rappelle à tout le monde que la taxe foncière a déjà largement augmenté en 2024.

Je considère que c'est un fort mauvais signal pour les résidences secondaires que nous accueillons au Beausset.

Sachant que ces résidents contribuent beaucoup à faire travailler les commerçants de la ville, notamment car les résidents secondaires sont souvent des citoyens qui viennent passer une partie de l'été et du printemps chez nous, ou même tous les week-ends ou pendant toutes les vacances scolaires.

Il aurait été préférable de ne pas majorer autant, d'autant plus que 115 000 € au final, représentent une somme importante pour la commune, individuellement, cela va être très lourd pour les propriétaires. Une telle charge pourrait finalement pousser certains résidents secondaires à vendre, ce qui pourrait entraîner une déperdition du pouvoir d'achat pour le Beausset. C'est mon sentiment ».

**Monsieur le Maire :** « Je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres. C'est une appréciation que de dire qu'il existe des maisons avec des taxes d'habitation de 1 500 €. Il y a effectivement de très belles maisons, et je pense que ces 1 500 € sont une réalité. Pour ma part, j'ai fait une analyse plus simple : j'ai divisé le produit par le dernier chiffre que j'avais sur le nombre de résidences secondaires qui est de 645.

Voici les résultats de ce calcul :

- Sans l'augmentation de 20 % décidée en 2015, le coût moyen actuel serait de 490 €.
- Avec l'augmentation de 20 % de 2015, ce coût passe à 588 €.
- Si nous faisons passer cette majoration de 20 % à 60 %, le coût moyen atteindrait 784 €.

Il est certain qu'il existe des maisons très luxueuses, mais il n'en demeure pas moins que les chiffres sont têtus. Si on prend la valeur moyenne, on n'arrive pas à ces chiffres.

Pour une augmentation moyenne de 16 €/mois, je doute que ce soit une motivation suffisante pour vendre sa résidence secondaire. Malgré tout, si certaines résidences secondaires deviennent des résidences principales, cela n'est pas une mauvaise chose compte tenu de la tension qui existe sur le logement au Beausset.

C'est ma réponse. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? »

**Claude ALIMMI :** « Je suis totalement d'accord avec Mme Salles car en augmentant fortement les taxes, qui sont déjà de 20 %, et en les faisant passer à 60 %, à mon avis, vous

faites fi de la vision touristique de notre village qui manque cruellement d'attractivité. En plus des commerçants, nous voyons notre village devenir une ville dortoir, un phénomène qui s'intensifie depuis que vous êtes là. Je pense que c'est également un mauvais signal que vous envoyez aux Beaussetans. On s'enfoncé avec votre nouvelle taxe. Je sais que vous êtes devenu le champion des taxes depuis quelques temps, mais cette taxe supplémentaire, le Beausset s'enfoncé davantage dans la non-attractivité. Nous avons perdu beaucoup depuis des années : notre trésorerie, notre chef de canton et la liste est longue. C'est un très mauvais signal que vous envoyez aux Beaussetans, mais aussi aux vacanciers qui vont se détourner de notre secteur. Attirer les vacanciers est déjà difficile ; ils préféreront aller sur le bord de mer où l'offre est beaucoup plus importante. Je rajouterai qu'il existe des plateformes comme Airbnb, Aritel, qui imposent un reversement à la commune. Je pense que dans ce cadre-là, ce n'est pas négligeable.

**Monsieur le Maire :** « J'entends parfaitement votre argument. Par contre, lorsque vous dites que depuis mon élection, le Beausset est devenu une ville dortoir, je tiens simplement à souligner que vous ne jouez pas dans la nuance. Néanmoins, je prends note. Effectivement, avant 2020, il y avait des emplois répartis dans tout le Beausset. Pour ma part, je ne les avais pas vu. Je vais quand même vous donner quelques chiffres. Si vous craignez que les résidences secondaires du Beausset soient délaissées au profit de résidences sur la côte, je peux vous dire que la base fiscale par habitant était de 284 € au Beausset est de 2 720 € à Bandol, de 1 337 € à Saint-Cyr et de 1 245 € à Sanary. La taxe qui rapporte au Beausset 37 € par/hab, en rapporte 501 € à Bandol, 187 € à Saint-Cyr et 234 € à Sanary-sur-Mer. Je pense qu'il est possible que des propriétaires de résidences secondaires s'aperçoivent que finalement, ici il n'y a pas la mer comme à Bandol, Sanary ou Saint-Cyr et décident de déménager. Je ne pense pas que ce soit l'augmentation de la taxe qui encourage ce déménagement ».

**Monsieur le Maire :** « M. Marco, vous avez la parole ! »

**Philippe MARCO :** « Ce que disait M. Alimi, c'est un peu ce que je voulais exprimer. C'est un peu flou pour moi. Concernant les résidences secondaires, il y a des propriétaires qui les louent toute l'année, ou presque toute l'année, pour des périodes comme Pâques, Noël et l'été, que ce soit via Airbnb ou Aritel. Ma question porte spécifiquement sur cette taxe importante puisqu'il y a également la taxe de séjour. Est-ce qu'il y aura un nombre de jours occupés ou vacants à respecter pour que ces résidences ne soient pas considérées comme des maisons secondaires ? Parce qu'en réalité, ils paient deux fois la taxe de séjour, en plus de la taxe foncière qui dépasse 60% ».

**Monsieur le Maire :** « D'accord, si je résume la question, vous vous inquiétez pour les propriétaires qui loueraient par Airbnb, leur logement ».

**Philippe MARCO :** « Oui, je m'inquiète pour les propriétaires ! Les temps sont durs, vous l'avez dit, M. Friedler.

Je sais bien que vous êtes pour un urbanisme avec des logements partout et que vous ne voulez plus de quartiers résidentiels. Mais il y a aussi des propriétaires qui ont investi toutes leurs économies, et maintenant, vous allez encore les taxer à hauteur de 60 %, comme l'a dit M. Alimi, c'est un très mauvais signal pour le tourisme du Beausset.

**Monsieur le Maire :** « Je me réfère à mes sources. Est-ce qu'il y a un nombre minimum de jours à respecter, qu'ils soient vacants ou occupés ? Ce n'est pas nous qui décidons mais la DGFIP qui nous informe sur l'état des résidences secondaires. Actuellement, au Beausset, cela représente un peu moins de 12 % au Beausset. D'autres remarques ? »

**Votes :**

**Adopté → 21**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO –Olivier CROUZIER

**Contre → 8**

Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIMI

**10. Autorisation au Maire de signer une convention de mise à disposition de matériel informatique dans les écoles par la CASSB – Annexe - Rapporteur Alain Lemoine**

**Alain LEMOINE :** « Depuis 2015, du matériel informatique est mis disposition des classes élémentaires par la Communauté d'Agglo, comme des tableaux numériques interactifs, des tablettes et des ordinateurs portables.

Le règlement encadrant cette mise à disposition n'est plus en vigueur depuis 2019. Il convient dès lors, d'encadrer juridiquement en reprenant les dispositions du règlement initial.

Cette convention est valable pour une année scolaire. Elle est renouvelable après délibération des organes délibérants des parties membres à la convention.

Cette convention est élaborée pour la durée d'une année scolaire. Elle est renouvelable après délibération des organes délibérants des parties membres de la convention. Elle est élaborée par la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume en partenariat avec la circonscription de l'Education Nationale, la direction diocésaine et les communes membres. Je vous demande d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer cette convention ».

**Votes :**

**Adopté → 29**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIMI

**11. Renouvellement de l'adhésion au réseau médiathèque – Annexes - Rapporteur Bruno Vadon**

**Bruno VADON :** « Bonsoir. En 2018, la commune du Beausset a conclu une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume (CASSB) et les communes de Bandol, Sanary et Signes pour la création d'un réseau de médiathèques.

L'objet de ce réseau repose essentiellement sur le partage des outils informatiques classiques de gestion des bibliothèques, la mise en commun des catalogues et des adhérents, ainsi que la création d'un portail web de lecture publique donnant accès à une offre documentaire et à des ressources en ligne.

Cette mutualisation implique la prise en charge par la CASSB de la maintenance et de l'hébergement annuel des outils informatiques, la formation des agents pour assurer sa

bonne mise en œuvre, la maintenance et l'hébergement annuel du portail documentaire, la mise à disposition des ressources numériques en ligne et leurs abonnements annuels, ainsi que le coût de raccordement à la plateforme de prêts numériques en bibliothèque. La convention conclue en 2018 pour une durée de 4 ans, reconductible 1 an, doit être renouvelé. Le projet de renouvellement de cette convention de partenariat est joint en annexe, ainsi que la délibération de la CASSB actant ce renouvellement. Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'exposé qui précède et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat ».

**Monsieur le Maire** : « Des questions ? »

**Philippe MARCO** : « Je valide, il n'y a pas de problème. C'est juste une question pratique. M. Vadon, pouvez-vous me confirmer que la responsable de la médiathèque s'en va et sera-t-elle remplacer ou pas ?

**Bruno VADON** : « Ce n'est pas le sujet. Je ne répondrai pas sur ce point-là ! »

**Monsieur le Maire** : « D'autres questions ? en rapport avec le sujet ? »

**Votes :**

**Adopté → 29**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Laurent CAULET représenté par L.CORTY – Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER – Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Claude ALIM

**Monsieur le Maire** : « L'ordre du jour est épuisé. Nous allons passer aux questions diverses. Les premières ont été posées par les l'Élan Beaussétan. La première concerne le PLU ».

**Hervé THEBAULT** : « Suite à la démission de l'adjoint à l'urbanisme, pourriez-vous nous dire si vous envisagez de modifier le Plan Local d'Urbanisme ? Comme il a été proposé depuis le vote de ce projet de PLU, envisagez-vous de réduire le nombre de logements que vous avez projeté de construire ou tout simplement d'annuler purement celui-ci ?

Sur le fond, le Plan Local d'Urbanisme est avancé au point où l'on ne peut plus modifier son économie globale. Dans les grandes lignes, il restera tel quel. Des ajustements mineurs seront apportés en tenant compte du rapport de synthèse du commissaire enquêteur, mais ces modifications ne toucheront pas l'économie générale du PLU.

Quant au nombre de logements, le PLU prévoit simplement la possibilité de leur construction. Leur réalisation dépendra de nombreux facteurs, notamment de l'intérêt des opérateurs. Pour l'instant, la question reste ouverte ».

**Monsieur le Maire** : « La question suivante concerne les travaux du stade de football. Nous allons en profiter du fait que nous ayons un nouvel adjoint ! »

**Fabien BAUDINO** : « Suite au retour de nombreux parents mécontents ainsi que des clubs visiteurs qui trouvent les vestiaires de la JSB vétustes et vraiment limite insalubres, vous vous êtes engagés pour les rénover avant la fin juin. Nous y sommes et rien en vue. Il en est de même pour le chemin d'accès très détérioré qui est impraticable avec un fauteuil roulant ou plusieurs personnes se sont déjà blessées. Allez-vous engager des travaux

*comme annoncé afin de faire cesser l'insalubrité qui règne au sein de ces vestiaires, et si oui, quand ?*»

Je voudrais rappeler quelques points. Les vestiaires et l'ensemble des installations ne se sont pas détériorés en 4 ans. Cela fait 25 ans qu'ils sont très abîmés et que rien n'a été fait dans les vestiaires. Nous avons commencé par rénover les vestiaires du rugby et nous avons ensuite poursuivi avec ceux du bâtiment du football. En effet, les travaux pour la coursive ont démarré lundi dernier. Il y a environ 3 semaines à 1 mois de travaux avec une fin prévue pour fin juin, en accord avec le club de football. C'est pourquoi nous avons un petit peu décalé les dates d'intervention car le club a encore des activités, y compris ce samedi.

Le coût des travaux pour la coursive s'élève à 29 680 € HT.

Concernant les vestiaires, les travaux vont démarrer début juillet pour se terminer fin août, pour un total de 57 812 €, pour les 2 vestiaires visiteurs et le vestiaire des arbitres.

**Monsieur le Maire :** « La troisième question concerne le terrain Saint-François.

**Bruno VADON :** « *Pour le terrain Saint-François, vous aviez promis dans votre communiqué que les riverains seraient tranquilles avec ce dernier groupe des gens du voyage. C'est très loin d'être le cas. Qu'allez-vous faire pour tenir votre promesse ?* »

Sur la question des gens du voyage, je souhaitais d'abord faire un petit rappel avant de répondre directement car il y a eu 2 groupes concernés.

Le 1<sup>er</sup> groupe arrivé, les évangélistes de « Vie et Lumière », posait un problème de sono dès le matin, à 7h30, avec un volume élevé. Les riverains l'ont signalé. Nous sommes allés les voir pour leur demander d'arrêter, ce qu'ils ont fait, en réduisant le volume des cérémonies par la suite. Malgré leurs équipes de nettoyage présentes quotidiennement, le problème des déjections humaines est resté entier. Il y avait aussi 1 petit groupe de perturbateurs au sein de la communauté, qui a été expulsé par les pasteurs et a quitté le terrain au cours du séjour.

Peu avant le départ de ce 1<sup>er</sup> groupe, prévu pour un dimanche, nous avons été contactés par un autre groupe de « Vie et Lumière », chapeauté par l'association nationale « Action Grand Passage ». Ils souhaitaient venir sur le terrain dès le lundi suivant, c'est-à-dire le lendemain du départ du 1<sup>er</sup> groupe, n'ayant apparemment pas d'autre solution dans le Var. Nous leur avons demandé de retarder leur arrivée d'au moins 1 ou 2 semaines pour laisser un peu de répit aux riverains et à toute la population. Ils ont en effet retardé leur arrivée d'1 semaine. Cette arrivée a été planifiée avec eux pour le dimanche 16 juin à 15h, afin qu'ils arrivent par petits groupes.

Le 1<sup>er</sup> groupe est arrivé, mais apparemment il y aurait eu un problème sur le chemin, peut-être avec un tracteur, ce qui a ralenti le flux et a finalement conduit toute la communauté à arriver en même temps. Vu le jour et l'heure, cela s'est bien passé, il n'y a pas eu de gros embouteillages. Il y avait 2 élus présents, dont moi-même, ainsi que les gendarmes pour constater leur arrivée. Il n'y a pas eu de grosses perturbations pour l'arrivée de ce 2<sup>ème</sup> groupe.

Concernant ce 2<sup>ème</sup> groupe, des engagements leur ont été soumis dès leur arrivée. Nous sommes allés les voir et, par écrit, nous leur avons présenté un certain nombre d'engagements à respecter, en tenant compte de l'expérience avec le 1<sup>er</sup> groupe. Nous avons demandé :

- Pas de sono le matin, et uniquement lors des cérémonies les mardis, jeudis et samedis, sans dépasser 22 heures et avec un volume de son limité.
- Les chants des adolescents après les cérémonies doivent se faire sans sono ou avec une sono très limitée.
- Pas de déjections sur le terrain ni hors du terrain, et nettoyage régulier de tout le secteur.
- Laisser le parking d'apport volontaire des poubelles libre et ne pas laisser les enfants y jouer.
- Respecter la limitation de vitesse sur la route, car il y avait eu des excès constatés avec le groupe précédent.

Ils se sont engagés à respecter ces différents points. Lorsque ces engagements n'ont pas été respectés, nous sommes allés les rappeler à l'ordre. Globalement, sur le plan des nuisances sonores, les choses ne se passent pas trop mal. Cependant, le problème des déjections reste présent malgré le renforcement des équipes de nettoyage, qui interviennent matin et soir. Nous effectuons également des contrôles de vitesse par la police municipale. Nous faisons le maximum en échangeant directement avec eux et en lien avec les riverains et le collectif, pour que la situation se déroule de la meilleure manière possible.

**Monsieur le Maire :** « Les questions suivantes ont été posées par le groupe « Pour les Beaussétans ». La première question concerne le PLU.

*L'enquête publique du PLU suit son cours et les consultations du commissaire enquêteur sont closes depuis quelques jours. Afin d'être informés du suivi des différentes demandes et contributions des Beaussétans au sujet de ce PLU qui conditionnera pour les 15 prochaines années, l'avenir de notre ville, nous souhaiterions que l'ensemble des Conseillers Municipaux soient mis en copie, tout d'abord du Procès-Verbal de synthèse rédigé par le commissaire enquêteur dès sa réception en mairie, puis de l'éventuelle mémoire en réponse rédigée par la municipalité, et enfin des avis et conclusions définitives du commissaire. Alors, qu'en est-il du règlement ?*

Effectivement, le commissaire enquêteur a clos l'accueil du public il y a quelques jours.

L'article L.123-1 du Code de l'environnement prévoit que les documents qui résultent de cette enquête, notamment le rapport et ses annexes, les conclusions du commissaire enquêteur et les registres mis à la disposition du public, soit en principe communicables mais uniquement à la fin de l'enquête.

Il en résulte que le caractère communicable des documents sollicités a été reconnu compte tenu du fait que l'enquête publique était achevée, tout en soulignant que les modalités d'accès varient au cours du temps en fonction de l'état d'avancement de la procédure en cause.

Dans notre cas d'espèce, les documents sollicités ne sont pas communicables à ce stade de la procédure, mais dès que le rapport définitif du commissaire enquêteur sera fait après nos réponses, tout sera communicable.

*Le 2<sup>ème</sup> point concerne l'étude sur la circulation du Beausset. Quelles sont les conclusions, propositions et suites données ?*

Il y a beaucoup d'éléments à traiter, la réponse est un peu longue, donc je vous demande de la patience.

L'étude d'accessibilité à la zone de Signes se décompose en plusieurs phases, comportant des tranches fermes et des tranches optionnelles. Les tranches fermes incluent l'état des lieux et les pistes d'aménagement à court terme en vue d'une mise en œuvre de solutions pérennes à moyen terme, tandis que les tranches optionnelles concernent les études d'opportunités et les analyses multicritères des scénarios retenus.

La tranche ferme de cette étude a débuté en janvier dernier et doit durer jusqu'à l'année prochaine.

À l'heure actuelle, les missions 1 à 4 de la tranche ferme de l'étude ont été menées à terme. Ces phases se décomposent comme telles :

Phase 1 : État des lieux, comprenant l'occupation du sol, l'offre en transport, la centralisation des données de trafic, les déplacements et l'état des voies.

Phase 2 : Cadrage réglementaire et environnemental avec un état des lieux des documents d'urbanisme en vigueur et des sensibilités environnementales.

Phase 3 : Recensement des potentialités et études prospectives incluant le plan de mobilité et la projection de trafic.

Phase 4 : Partage avec les acteurs, comprenant des rencontres avec les acteurs pour recueillir leurs ressentis et attentes concernant le projet.

Nous avons déjà rencontré les différents acteurs pour relayer l'urgence de la situation et définir les limites de ce qui est envisageable. Notamment, nous avons posé notre interdiction absolue de traverser la vallée du Silence.

Le 6 juin dernier, un comité technique a eu lieu pour faire le point sur l'achèvement de ces 4 premières étapes. Il a été décidé que l'état des lieux devait encore être affiné pendant l'été sur certains points.

Concernant le calendrier à venir, un comité de pilotage avec les élus aura lieu d'ici l'automne.

À l'issue de ce comité, une phase de 3 mois et demi débutera et aboutira à divers scénarios et à un programme d'action. À l'issue, un nouveau COPIL permettra aux élus de se prononcer sur les diverses propositions envisagées.

En début d'année 2025, des propositions permettant le désengorgement du Beausset à court terme de manière provisoire et à moyen terme avec des aménagements pérennes pourront donc être formulées.

À l'issue, la tranche ferme sera terminée et une tranche optionnelle permettant une étude d'opportunité des diverses solutions retenues par les élus débutera, pour environ 8 mois. Je tiens à souligner l'écoute attentive dont nous bénéficions auprès de nos partenaires pour que l'étude d'accessibilité au plateau de Signes, permette d'aboutir à des résultats satisfaisants pour les Beaussétans dans les meilleurs délais.

Je signale qu'après le tragique accident ayant touché une dame âgée au niveau du passage piéton devant le restaurant « La Calèche », la Chambre de Commerce et d'Industrie et les bureaux d'études proposent d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de solutions à court terme pour sécuriser de manière provisoire, dans l'attente de scénarios définitifs, les passages où la circulation routière rend la circulation piétonne plus dangereuse. En espérant avoir répondu à cette question ».

**Monsieur le Maire :** « Nous avons aussi reçu d'autres questions mais je suis désolé, nous les aborderons plus tard. Désolé pour ce contre-temps.

M. Alimi, comme à votre habitude, vous avez posé vos questions hors délai. Une fois, je vous ai répondu malgré le hors délai. La fois suivante, je vous ai dit : *vous êtes hors délai, je ne vous répondrai pas* » et maintenant vous êtes à nouveau hors délai, donc reposez vos questions pour le prochain Conseil.

Je précise que Mme Jocelyne Tassy, notre directrice financière, me laisse organiser les pots de fin de Conseil avec parcimonie, vous avez droit à des cacahuètes, les grands jours quelques chips et 1 verre de rosé.

Cette fois-ci, Mme Jocelyne Tassy, dont c'est le dernier Conseil qui part très prochainement en retraite, a organisé la réception avec ses propres deniers. Vu ce qu'elle a préparé, je vous conseille de rester, ne serait-ce que par amitié pour elle ».

La séance est levée à 19h38

Le Maire  
Edouard FRIEDLER



Secrétaire de Séance  
Claude BLOIS

